Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1er étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron
contact@ttisere.com www.ttisere.com

LIVRET DU COMITÉ

ORGANIGRAMME

TARIFS

RÈGLEMENTS SPORTIFS

SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

Partie 1 : Avant-propos 4

Partie 2 : Organigramme du comité 5

Partie 3 : Tarifs de la saison 6

Partie 4 : Règlements Sportifs 10

TITRE I CHARTE DU TENNIS DE TABLE DANS L'ISERE 10

CHAPITRE I Le JOUEUR 10

CHAPITRE II LE CONSEILLEUR 10

CHAPITRE III L'ARBITRE 11

CHAPITRE IV LE JUGE-ARBITRE 11

CHAPITRE V LA LICENCE 11

TITRE II REGLE APPLICABLE A TOUTES LES COMPETITIONS 14

CHAPITRE I GENERALITES 14

CHAPITRE II Règlement Technique 14

CHAPITRE III Les inscriptions : 15

TITRE III CHAMPIONNAT PAR EQUIPES 17

CHAPITRE I INFORMATIONS GENERALES 17

CHAPITRE II Formule Féminine : 17

TITRE IV COMPETITIONS INDIVIDUELLES 28

CHAPITRE I CRITERIUM FEDERAL 28

CHAPITRE II CRITERIUM FEDERAL POUSSINES POUSSINS 35

CHAPITRE III FINALES INDIVIDUELLES 36

CHAPITRE IV CRITERIUM VETERANS 39

CHAPITRE V Coupe vétérans 42

CHAPITRE III Finales par classement 46

CHAPITRE IV OPEN 5-6 (ex 500) 49

CHAPITRE V Challenge Claude PIAU 51

CHAPITRE VI INTERCLUBS 54

CHAPITRE VII Coupe Mixte 57

CHAPITRE VIII MATCH'PING ROGER BROSSARD 60

CHAPITRE IX MASTER U 10 (moins de 10 ans au 01/07/2025) 62

CHAPITRE X CHAMPIONNAT LOISIR 64

TITRE V ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE 67

CHAPITRE 1 Orientations générales 67

CHAPITRE 2 Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison 70

TITRE VI TOURNOIS 71
CHAPITRE I Préambule 71
CHAPITRE II Procédure d'homologation 71

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, relevant de la compétence du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2026-2027 sur le site internet officiel de la fédération : www.fftt.com.
Quand un article de règlement fédéral est cité, c'est la version de cet article valable le jour de la compétition qui est applicable.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse…).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition pourra assurer aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1er étage - 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (de couleur blanche ou orange, et mate).

Partie 2 : Organigramme du comité

ORGANIGRAMME DU COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE

OLYMPIADE 2024-2028

COMITE DIRECTEUR

BUREAU	
Présidente	**Émilie Tronquit**
Vice-président	**Donatien de Hauteclocque**
Secrétaire générale	**Marie-Alix Bourbon**
Secrétaire-adjoint	
Trésorier général	**Jean-Pierre Malbo**
Trésorier adjoint	**Emmanuel Dal Pan (coopté)**

COMMISSIONS	
1 – Commission Numérique, Administratif, C	**Marie-Alix Bourbon**
Sous-commission Numérique	**Marie-Alix Bourbon**
Membres	Richard Drevon - Émilie Tronquit
Sous-commission Administratif	**Marie-Alix Bourbon**
Membres	Donatien de Hauteclocque - Jean-Pierre Malbo - Émilie Tronquit
Sous-commission Communication	**Chloé Tronquit**
Membres	Marie-Alix Bourbon - Chloé Tronquit - Gwenaël Servin - Émilie Tronquit
2 – Commission Arbitrage et Formation	**Richard Drevon (Formation) - Arnaud Coeffier (Arbitrage)**
Membres	Donatien de Hauteclocque - Laurent Seguin - Arnaud Coeffier - Stéphane Tronquit Marie-Alix Bourbon - Émilie Tronquit
3 – Commission Sportive	**Laurent Seguin**
Sous commission pool compétition	**Marie-Alix Bourbon**
Membres	Laurent Seguin - Jean-Pierre Malbo - Alain Bourdariat - Émilie Tronquit
Sous commission : Critérium fédéral	**Jean-Marc Dumant**
Membres	Arnaud Coeffier - Alain Bourdariat - Émilie Tronquit
Sous commission : Championnat par équipe	**Cyril Rivier**
Membres	Richard Drevon – Gwenaël Servin - Émilie Tronquit
4 – Commission Jeunes et technique	**Alain Bourdariat - Émilie Tronquit**
Membres	Marie-Alix Bourbon - Patrick Peillex - Jean-Pierre Malbo - Prathna Jalim
5 – Commission Développement	**Lydie Courault**
Sous commission : Nouveaux lieux de pratiq	**Lydie Courault**
Membres	Marie-Alix Bourbon - Émilie Tronquit
Sous commission : Nouvelles pratiques	**Lydie Courault**
Membres	Ulysse Aizac Hautecloque - Émilie Tronquit
Sous commission : Ping féminin	**Prathna Jalim**
Membres	Marie-Alix Bourbon - Chloé Tronquit - Ulysse Aizac Hautecloque - Emilie Tronquit - Florence Brault (cooptée)
6 - Evènement	
Sous commission : Ping Tour	**Arnaud Coeffier**
Membres	Chloé Tronquit - Mathias Perli - Ulysse Aizac Hautecloque - Émilie Tronquit
Sous commission : Foire de Grenoble	**Émilie Tronquit**
Membres	Arnaud Coeffier - Chloé Tronquit -Ulysse Aizac Hautecloque - Émilie Tronquit
Référente Eco-responsabilité	**Marie-Alix Bourbon**
Référent RGPD	**Richard Drevon**
Représentant IRD	**Arnaud Coeffier**

PERMANENCES et SALARIES		
Accueil	**Directeur Technique Départemental**	**Entraîneur Itinérant**
Lundi – Jeudi 10h-16h	**Alain Bourdariat**	**Prathna Jalim - Achille Tronquit - Lucas Passet**
Courriel : contact@ttisere.com	Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com	Courriel : prathna.jalim@ttisere.com achille.tronquit@ttisere.com
Site : http://www.ttisere.com	Tél: 06 60 14 07 39	lucas.passet@ttisere.com

	Titulaire	**Suppléants**
Délégué à la FFTT	**Donatien De Hauteclocque**	**Richard Drevon**
Délégué à la Ligue	**Emilie Tronquit**	**Donatien De Hauteclocque**
Délégué au CDOS	**Stéphane Tronquit**	

Campus de la Brunerie – Bâtiment Acacongua

180 boulevard de Charavines 38500 Voiron

Partie 3 : Tarifs de la saison

ADMINISTRATIF

Article compta	AFFILIATIONS (par club)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
AF001	Affiliation 1ère et 2ème année	**48,00**	9,00	15,00	24,00
AF002	Ré-affiliation	**105,00**	0,00	30,00	75,00
AF003	Fonctionnement LAURA-TT (1er voix)	**30,00**		30,00	
AF004	Fonctionnement LAURA-TT (voix supplémentaires)	**50,00**		50,00	
AF008	Contribution projet performance LAURA-TT (par licences???)	**2,00**		2,00	
AF005	Fonctionnement Comité (par clubs)	**150,00**	150,00		
AF006	Fonctionnement Comité (par licences de la saison)	**4,00**	4,00		
AF007	Paiement non dématérialisé (par saison) – Participation aux frais	**50,00**	50,00		

	MUTATIONS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
MU000	Mutation 5	**20,00**	20,00	0,00	0,00
MU001	Mutation 6 à 9	**70,00**	20,00	50,00	0,00
MU002	Mutation 10 à 12	**120,00**	20,00	100,00	0,00
MU003	Mutation 13 et 14	**120,00**	20,00	100,00	0,00
MU004	Mutation 15 et 16	**200,00**		200,00	0,00
MU005	Mutation 17 et 18	**200,00**		200,00	0,00
MU006	Mutation 19 et plus	**200,00**		200,00	0,00
MU007	Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	**550,00**			550,00
MU008	Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	**Variable**			variable
MUIND	Indemnités de formations	**Variable**	variable	variable	variable

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est très variable.

Les indemnités formations sont calculées en fonction de l'âge du joueur et de son niveau (initial et final)

	LICENCES Compétition (assurances comprises)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
LICVE-SE-JU	Vétéran – senior – junior	**59,00**	13,85	21,00	24,15
LICCA-MI-BE-PO	Cadet – minime – benjamin - poussin	**42,00**	10,35	15,50	16,15

	LICENCES Loisirs (assurances comprises)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
LILVE-SE-JU	Vétéran – senior – junior	**19,40**	5,60	3,40	10,40
LILCA-MI-BE-PO	Cadet – minime – benjamin - poussin	**9,50**	2,50	1,50	5,50

	Autres LICENCES (assurances comprises)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
LIDIR	Dirigeant	**22,00**	0,00	10,00	12,00
LID	Découverte – 1 mois	**0,00**			
LILIB2	Liberté – Estivale (juillet-août)	**6,00**	X	X	6,00
LILIB6	Liberté – 6 mois	**12,00**	X	X	12,00
LILIB12	Liberté – 12 mois	**20,00**	X	X	20,00
LIE	Événementielle	**0,00**			

	DIVERS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
	règlements fédéraux	Voir site FFTT Boutique			
	feuille de rencontre supplémentaire	Voir site FFTT Boutique			

	FORMATIONS		Part CD	X	X
FOAF	Animateur fédéral (6 jours)	**139,00**	139,00	Par stagiaire	
FOIC	Initiateur de club (2 jours)	**69,00**	69,00	Par stagiaire	
FOAC	Arbitre de club			voir comité pour devis	
FOAR	Arbitre régional	**15,00**	15,00	Par stagiaire	
FOJA1	Juge-Arbitre par équipe (JA1)	**30,00**	30,00	Par stagiaire	

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

SPORTIF

	CRITERIUM FÉDÉRAL	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
CF001	senior - vétéran	**39,00**	14,00	8,00	17,00
CF002	benjamin – minime – cadet – junior	**24,00**	10,50	5,50	8,00
CF003	Poussin	**13,50**		5,50	8,00

	CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
EQN	**ÉCHELON NATIONAL**				
	Nationale 1	**465,00**			465,00
	Nationale 2	**420,00**			420,00
	Nationale 3	**380,00**			380,00
EQR	**ÉCHELON RÉGIONAL**				
	PN AURA	**300,00**		300,00	
	R1	**250,00**		250,00	
	R2	**200,00**		200,00	
	R3	**150,00**		150,00	
	ÉCHELON DÉPARTEMENTAL				
EQPR	Pré Régionale	**100,00**	100,00		
EQD1	D1	**100,00**	100,00		
EQD2	D2	**100,00**	100,00		
EQD3	D3	**100,00**	100,00		
EQD4	D4 – Découverte championnat par équipe	**50,00**	50,00		
EQIDF	Inter-départemental Féminin (CD69)	**80,00**	0,00	80,00	
EQF	Départemental Féminin	**50,00**	50,00		
EQD42	Dernier échelon Départemental phase 2 uniquement	**30,00**	30,00		

	COMPÉTITIONS DIVERSES		Pour l'échelon		
			dép.	rég.	nat.
CPECNV	Coupe Nationale Vétéran (par équipe)		**10,00**	**0,00**	**25,00**
CIFPC	Finale par classement		**10,00**	**0,00**	**15,00**
CICV	Critérium Vétéran		**10,00**	**0,00**	**25,00**
CIFIS	Finale individuelle senior		**10,00**	**0,00**	**25,00**
CIFIJ	Finale individuelle jeune		**10,00**	**0,00**	**0,00**
CIMU10	Master U10		**5,00**		
CPECEP	Championnat Envelo'Ping		**25,00**		
CPECP	Challenge Claude Piau		**30,00**		
CPECM	Coupe mixte		**10,00**		
CPEJ	Interclub jeune		**10,00**		
CIOP500	Open 500		**7,00**		
CIPPP	Premier Pas Pongiste		**5,00**		
CIMP	Match'Ping		**15,00**		

#REF!	
Tarif en augmentation	
Tarif en diminution	

CAUTIONS ET PÉNALITÉS

	CAUTIONS	Montant	
	Réclamation par équipe	x	Montant de la caution
CAUJAREG	Péréquation JA Neutre PN/NAT	**100,00**	Par équipe en PN/NAT par phase
CAUJADEP	Développement arbitrage départemental	**150,00**	Par club sauf corpo ou nouveaux clubs ou pas de compét-indiv

	PENALITES	Montant	
PENAL15	Absence Assemblée Générale du Comité	**15,00**	Par voix
PENAL30	Absence finale par catégorie	**30,00**	24h avant
PENAL30	Absence championnat de France Individuel	**30,00**	24h avant
PENAL30	Critérium Fédéral : Absence dernier tour	**30,00**	24h avant
PENAL5	Absence Master U10 / Finale Match Ping / Open 500	**5,00**	48h avant
PENAL50	Absence obligation JA	**50,00**	par rencontre
	Championnat par équipe 1er forfait	x	Montant de l'engagement
	Championnat par équipe 2ième forfait	x	Montant de l'engagement
PENAL5	Pénalités diverses championnat	**5,00**	Par erreur
PENAL50	Feuille non transmise en cas de contrôle	**50,00**	Délai 48h
PENAL15	Résultats non saisis (limite dimanche 16h)	**15,00**	Pour chaque rencontre non saisie
PENAL30	Rencontre avancée sans prévenir le Comité	**30,00**	Samedi 12h
	Infraction à la tenue	Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€, …	

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT
Tarif en augmentation
Tarif en diminution

Échéancier financier fédéral

Les trois premiers acomptes se feront sur un pourcentage de la somme totale réglée par les clubs (licences et engagements au critérium fédéral). Deux autres factures seront

DÉSIGNATION	DATES D'ÉCHÉANCES CLUBS → CD	CD → LIGUE	LIGUE → FFTT
SOLDE N-1 (obligatoire pour se ré-affilier)	15-juillet		
AFFILIATION et RE-AFFILIATION + 3 licences dirigeants (sinon joueurs libres)	31-juillet		
ACOMPTE N°1 : 10 % du montant total de la saison S-1 (reaf+lic+CF+fonct.)	NC	30,00 % 30-septembre	31-juillet
ACOMPTE N°2 : 30 % du montant total de la saison S-1 (reaf+lic+CF+fonct.)	31-octobre	30-octobre	30-septembre
ACOMPTE N°3 : 30 % du montant total de la saison S-1 (reaf+lic+CF+fonct.)	30-novembre	30-novembre	30-novembre
FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE (fonctionnement CD club, championnat par équipe, autre engagement phase 1, licences, CF, mutation)	15-janvier	31-janvier	15-janvier
POINT FINANCIER AU 31 MAI : (nouvelles affiliation, mutation, licences, CF, engagements phase 2)		20-juin	
FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30 JUIN (fonctionnement CD licences, soldes licences, critérium fédéral, championnat par équipe phase 2, autre divers phase 2)	10-juillet	15-juillet	31-juillet

Le Comité demande le paiement des factures par virement ou Hello asso.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 9,00 € par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc.), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, en fin de saison, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat départemental par équipe est à 16 h le dimanche.

Partie 4 : Règlements Sportifs

TITRE I CHARTE DU TENNIS DE TABLE DANS L'ISÈRE

CHAPITRE I Le JOUEUR

I 101 Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

I 102 La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois et de deux faces, une noire l'autre d'une couleur claire très distincte du noir et de la couleur de la balle, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

I 103 Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

I 104 Peuvent être sanctionnés, par exemple :

(1) Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,

(2) des cris excessifs ou un langage inconvenant,

(3) le non-respect des officiels,

(4) l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu

(5) le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

CHAPITRE II LE CONSEILLEUR

I201 Le conseilleur, licencié à la F.F.T.T., peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.

I202 Les conseilleurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

I203 Peuvent être sanctionnés, par exemple :

(1) Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,

(2) Des cris excessifs ou un langage inconvenant,

(3) Le non-respect des officiels,

(4) Le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

CHAPITRE III L'ARBITRE

I301 L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

(1) 1ère infraction : carton jaune et avertissement,

(2) 2ème infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,

(3) 3ème infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

CHAPITRE IV LE JUGE-ARBITRE

I401 Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.

I402 En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseilleur le justifie.

CHAPITRE V LA LICENCE

I501 La licenciation permet, entre autres, de

(1) De se mettre en conformité de nos règlements

(2) Une couverture d'assurance

(3) L'accès au club avantage https://www.fftt.com/site/actualites/2022-09-22/lancement-club-avantage

(4) Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles

I501 le joueur et le conseilleur doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

I502 Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

(1) Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « en règle **avec la certification médicale » et justifier son identité**

(2) Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « sans pratique sportive » et fournir un certificat médical (pour les joueurs majeurs un CM de moins d'un an et pour les joueurs mineurs un CM de moins de 6 mois) avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

(3) Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

(4) Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation ainsi que sa situation vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante :

(a) https://malicence.fftt.com/ ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone) ou avec une attestation de licences collectives ou avec son attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou au format informatique).

I503 Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

CHAPITRE VI Catégories d'âge de la saison 2026-2027

Vétéran V90	Né en 1936 et avant	+90 ans
Vétéran V85	Né de 1937 à 1941	+85 ans
Vétéran V80	Né en 1942 à 1946	+ 80 ans
Vétéran V75	Né de 1947 à 1951	+75 ans
Vétéran V70	Né de 1952 à 1956	+70 ans
Vétéran V65	Né de 1957 à 1961	+65 ans
Vétéran V60	Né de 1962 à 1966	+60 ans
Vétéran V55	Né de 1967 à 1971	+55 ans
Vétéran V50	Né de 1972 à 1976	+50 ans
Vétéran V45	Né de 1977 à 1981	+45 ans
Vétéran V40	Né de 1982 à 1986	+40 ans
Senior	Né de 1986 à 2007	+19 ans
Junior 4	Né en 2008	-19 ans
Junior 3	Né en 2009	-18 ans
Junior 2	Né en 2010	-17 ans
Junior 1	Né en 2011	-16 ans
Cadet 2	Né en 2012	-15 ans

Cadet 1	Né en 2013	-14 ans
Minime 2	Né en 2014	-13 ans
Minime 1	Né en 2015	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2016	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2017	-10 ans
Poussin	Né en 2018 et après	-9 ans

TITRE II REGLE APPLICABLE A TOUTES LES COMPETITIONS

CHAPITRE I GENERALITES

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2026-2027 sur le site internet officiel de la fédération : www.fftt.com.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse…)

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition pourra assurer aussi le rôle de délégué pour les com- pétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1er étage - 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron »

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (de couleur blanche ou orange, et mate).

CHAPITRE II Règlement Technique

II201 RAQUETTE : Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

II202 BALLES : Sauf disposition contraire prévue dans le règlement de chaque compétition, Les balles sont fournies par les joueurs et conforment aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).

II203 TENUE : Une tenue règlementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, baskets) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

II204 Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non-disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

Un joueur ayant perdu en tableaux ou n'étant pas qualifié pour celui ne pourra quitter la compétition sans avoir prévenu la table du JA qui l'informera s'il doit arbitrer ou s'il peut quitter la compétition.

CHAPITRE III Les inscriptions :

II301 Les inscriptions aux différentes compétitions se font par un responsable du club dans l'espace Monclub.

II302 Exceptions :

(1) Championnat par équipes : formulaire en ligne.
(2) Challenge des clubs formateurs : tableau envoyé par le Comité à compléter
(3) Coupe vétérans : tableau envoyé par le Comité à compléter.
(4) Les clôtures des inscriptions sont fixées à 10 jours avant la date de la compétition.
(5) Pour toutes les compétitions départementales, la formule de la compétition peut être adaptée selon le nombre de participants par le responsable ou le juge-arbitre sur place.

CHAPITRE IV La licenciation :

II401 Afin de participer à une compétition, le joueur doit posséder une licence Compétition

II402 Exceptions :

Match'ping : une licence Loisir suffit. La licence Compétition est nécessaire uniquement pour la Finale Match'ping.

Championnat Détente : une licence Loisir suffit.

Si le joueur a une licence Loisir et qu'il participe à une compétition nécessitant une licence Compétition, sa licence basculera automatiquement en Compétition.

II403 Certification médicale

(1) La licence doit être en règle avec la certification médicale

(2) En cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE, le joueur devra présenter :

(a) JOUEUR MINEUR : Certificat médical de MOINS DE SIX MOIS

(b) JOUEUR MAJEUR : Certificat médical de MOINS DE UN AN

Seuls ces deux documents seront acceptés pour participer à la compétition

TITRE III CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

Règlement Sportif – CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
Club organisateur	Le club recevant
Date	Voir calendrier
Responsable	
Mise en poules	SERPENT AMENAGE
Mise en tableau	NEANT

CHAPITRE I INFORMATIONS GENERALES

III301 Déroulement :

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.
Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».
A la fin de chaque phase il y aura, à minima, une montée par poule, sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article 14 Titre II du présent chapitre (page 20).
Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article 15 Titre II du présent chapitre (page 20)).
Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR, D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).
Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (chapitre VI, article II.602 - des règlements sportifs de la fédération).

CHAPITRE II Formule Féminine :

III201 Organisation

Le Championnat Départemental Féminin est organisé par le **Comité de l'Isère de Tennis de Table**.

Il est ouvert aux joueuses licenciées compétition des clubs affiliés à la FFTT et rattachés au Comité de l'Isère. Les licenciées loisir sont acceptées mais leur licence sera transformée en licence compétition.

La participation est ouverte à partir de la catégorie Benjamines 1. Les joueuses de la catégorie Poussines ne sont pas autorisées à participer.

Le championnat est organisé en deux divisions :

- **Départemental 1 (D1)** : réservée aux joueuses classées **510 points maximum**. Les points pris en compte sont ceux du 1er juillet 2026.
- **Pré-Régionale (PR)** :ouverte aux joueuses **sans limite de points**.

Le championnat est organisé sous forme de **3 plateaux regroupant plusieurs équipes dans un même gymnase** qui auront lieu aux dates suivantes **: 4 octobre, 17 janvier et 1er mai :**

- Les plateaux regroupent, dans la mesure du possible, **4 à 6 équipes** ;
- Chaque équipe dispute généralement **2 à 3 rencontres** au cours de la journée ;
- La durée prévisionnelle d'un plateau est de **3 h 30 à 5 h**.

Les rencontres se disputent selon la formule **Coupe Davis**, avec deux joueuses par équipe :

2 simples + 1 double + 2 simples = 5 parties.

III202 Engagement des équipes :

Les clubs peuvent engager plusieurs équipes dans le championnat.
Les équipes sont alors numérotées selon leur ordre : équipe 1, équipe 2, équipe 3, etc.
Les ententes entre clubs sont vivement conseillées afin de permettre aux joueuses isolées ou peu nombreuses dans leur club de participer au championnat.
Toutes les catégories féminines (sauf poussines) sont autorisées à participer, sous réserve du respect des règles de qualification et de brûlage.
Les inscriptions doivent être adressées à **contact@ttisere.com avant le 25 septembre 2026**.

III203 Règles de brûlage et de qualification

Les règles suivantes s'appliquent au Championnat Départemental Féminin.

✓ **Brûlage entre les championnats masculins et féminins**

Il n'existe pas de brûlage entre le championnat masculin et le championnat féminin.
Une joueuse peut donc participer aux deux championnats au cours d'une même phase. Ses participations dans l'un des deux championnats ne sont pas prises en compte pour son brûlage dans l'autre.

✓ **Participation en championnat National**

Une joueuse ayant participé à deux rencontres de championnat National au cours d'une même phase ne peut plus participer au Championnat Départemental Féminin pendant cette phase.

✓ **Brûlage entre les équipes d'un même club**

Le brûlage lié au numéro d'équipe s'applique au championnat féminin.
Après deux participations dans une équipe au cours d'une même phase, une joueuse ne peut plus évoluer dans une équipe portant un numéro supérieur.
Par exemple : 2 participations en équipe 1 → la joueuse ne peut plus jouer en équipe 2, 3, etc.
De même : 2 participations en équipe 2 → la joueuse ne peut plus jouer en

équipe 3, 4, etc.
Les clubs doivent donc tenir compte des participations antérieures de leurs joueuses avant de constituer leurs équipes.

III204 Mutations exceptionnelles

Une joueuse bénéficiant d'une **mutation exceptionnelle** ne peut pas participer, au cours de la même phase, à une rencontre contre une équipe de son ancien club.
Les clubs concernés doivent en tenir compte lors de la composition de leurs équipes.

III205 Déroulement et gestion des plateaux

Le club accueillant un plateau assure son organisation matérielle et la gestion des rencontres.
Il doit notamment :

- Assurer l'accueil des équipes ;
- Mettre à disposition les tables et le matériel nécessaire ;
- Utiliser **GIRPE** pour la gestion des rencontres ;
- Saisir et transmettre les résultats dans **SPID**.

En cas de réclamation ou d'incident, les feuilles de rencontre doivent être transmises au Comité dans les mêmes conditions que pour le championnat masculin.
Les résultats des rencontres sont enregistrés dans **SPID** et pris en compte pour le classement.

III206 Classement final et titre

À l'issue du 3e plateau, **l'équipe classée première de chaque division est déclarée :**

- Championne Départementale 1 Féminine de l'Isère ;
- Championne Pré-Régionale Féminine de l'Isère.

La Championne Départementale 1 Féminine a la **possibilité d'accéder à la Pré-Régionale la saison suivante**.

À retenir : 4 règles essentielles

- **Féminin / Masculin** : aucun brûlage entre les deux championnats.
- **National** : après 2 participations en National dans la phase, la joueuse ne peut plus participer au championnat départemental féminin.
- **Numéro d'équipe** : après 2 participations dans une équipe, la joueuse ne peut plus évoluer dans une équipe portant un numéro supérieur.
- **Mutation exceptionnelle** : impossibilité d'affronter son ancien club durant la même saison.

CHAPITRE III Formule masculine :

III301 LES DIVISIONS

PR, D1, D2, D3 : formule du I.203.3.2 des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs. 18 parties.

III302 Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

III303 La rencontre se dispute sur 2 tables.

III304 L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ – double 1 - double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY- BZ

III305 D4 : poules de 6 équipes en première phase et poule de 8 équipes en phase 2.

III306 Le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

III307 Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

(1) Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

(2) La rencontre se dispute sur 1 table.

(3) L'ordre des parties est : AX–BY–CZ–BX–double-AZ-CY-BZ-CX-AY

(4)

PR	3 POULES DE 8
D1	4 POULES DE 8
D2	5 POULES DE 8
D3	6 POULES DE 8
D4	formule **du I.203.2.1 des règlements sportifs de la fédération**, soit des équipes de 3 joueurs, 10 parties.

III308 Journée des titres :

(1) en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.
PR féminine : Non défini à ce jour.

(2) Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.
Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée **(II.118.5 des règlements sportifs de la fédération)**.

III309 BARRAGES :

(1) Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.
Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre **II.109 des règlements sportifs de la fédération.**

(2) En 2ème phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accession pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur.

PR VERS R3	Selon le quota régional
D1 VERS PR	2 PLACES
D2 VERS D1	2 PLACES
D3 VERS D2	2 PLACES
D4 VERS D3	0 place en phase 1 Suivant le nombre de poules engagées en phase 2
NOMBRE DE POULES DE D4	**MONTEE PAR BARRAGE**
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

III310 HORAIRES DES RENCONTRES :

(1) L'horaire des rencontres est fixé à 15h00. La salle doit être ouverte et les tables, ainsi que les balles de compétition, doivent être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h00 pour l'équipe qui reçoit et à 15h30 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre. Dans ce cas le scratch est à 16h00.
Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

(2) RENCONTRE AVANCEE :

une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère

III311 CHANGEMENT DE SALLE :

Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

III312 RESERVES :

Les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

III313 RECLAMATIONS :

(1) Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.
Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité

de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

(2) La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.
La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

III314 FORFAIT ART II 118 des règlements fédéraux :

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 18/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

La pénalité financière pour une équipe déclarant forfait est de 25 € en D4 et 50 € pour les autres divisions départementales.
Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

III315 RESULTATS :

(1) Pour les équipes incomplètes
Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.

(2) En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.

III316 Décompte des points parties :

(1) pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :
un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point
une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,
une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,
un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ;
Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.
un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe marque 0 point

(2) Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

1 VICTOIRE	3 POINTS
1 RESULTAT NUL	2 POINTS
UNE DEFAITE	1 POINT
1 DEFAITE PAR FORFAIT OU PENALITE	1 OU 0 POINT selon décision CSD

III317 CLASSEMENT DES EQUIPES DANS UNE POULE

Le classement dans une poule est établi suivant **l'article I.202.**2 des règlements fédéraux.
Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.

(1) Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points- parties perdues (départage général). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :
a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points- rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points-parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées par les manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

III318 OBLIGATIONS ET DIVERSES DISPOSITIONS :

(1) **Transmission des résultats** (sauf saisie sur GIRPE avec remontée des résultats)

(2) **L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de rencontre dans les cas suivants :**
Équipe visiteuse forfait ou équipe exempte
Réserve(s) sur la feuille de rencontre
Réclamation(s) sur la feuille de rencontre
Cartons
Rapport de juge-arbitre
Demande de la commission sportive

(3) **L'équipe visiteuse doit envoyer le premier exemplaire recto-verso de la feuille de rencontre dans le cas suivant :**
Équipe recevant forfait ou équipe exempte.
Cet envoi se fait uniquement par mail à l'adresse : contact@ttisere.com

(4) Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit. L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant

exempte est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

(5) Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

III319 SAISIE DES RESULTATS :

En l'absence de transmissions des résultats par GIRPE : l'équipe qui reçoit devra saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche 16h00. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub.

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au Comité : contact@ttisere.com

III320 BRULAGE (art II.112 règlements fédéraux)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3…). La numérotation est faite par la Commission sportive départementale. Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).
Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat départemental féminin et masculin.

Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat départemental féminin et au championnat départemental masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2è journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.
Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

a. **NON PARTICIPATION A UNE JOURNEE DE CHAMPIONNAT :**
Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.
Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

b. **PARTICIPATION DES FEMININES**
Aucune restriction

c. **COMPOSITION DE L'EQUIPE JOKER**

En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites sauf la dérogation suivante :

Un CLUB est autorisé **UNE SEULE FOIS par phase**, à présenter une équipe incomplète à **3 joueurs** sans être pénalisée par un 18-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant) -> Sous réserve d'avoir préalablement notifié le Comité de l'Isère de l'attribution de ce joker à l'équipe désignée.

En D4 un joueur absent uniquement est toléré.

III321 NOMBRE DE JOUEURS MUTES (II 610 règlements fédéraux) :

Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité

III322 Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion) Pas de restriction de mutés

III323 Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1er juillet 2024, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

III324 JOUEURS ETRANGERS

Un joueur étranger maximum par équipe

III325 TENUE DE LA FEUILLE DE RENCONTRE :

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage).

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

1.1.1.1.1. A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.
L'utilisation de GIRPE est conseillée.

III326 RESPONSABILITE DES CAPITAINES :

(1) Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.
Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles

III327 ANNEXES :

(1)

	PR à D3 phase 1 / PR à D4 phase 2				D4 phase 1		
Journée 1 & 8	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5			
Journée 2 & 9	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4			
Journée 3 & 10	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4
Journée 4 & 11	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7	5 reçoit 1	4 reçoit 2	6 reçoit 3
Journée 5 & 12	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6	1 reçoit 4	3 reçoit 2	5 reçoit 6
Journée 6 & 13	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6	3 reçoit 1	2 reçoit 6	4 reçoit 5
Journée 7 & 14	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5	1 reçoit 2	5 reçoit 3	6 reçoit 4

(2) Numérotation des journées sur SPID – Phase 1

N° journée	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	1	19 septembre 2026	19 septembre 2026	19 septembre 2026
2	2	3 octobre 2026	3 octobre 2026	3 octobre 2026
3	3	17 octobre 2026	17 octobre 2026	17 octobre 2026
4	4	7 novembre 2026	7 novembre 2026	7 novembre 2026
5	5	21 novembre 2026	21 novembre 2026	29 novembre 2025
6	6	5 décembre 2026	15 décembre 2025	21 novembre 2026
7	7	12 décembre 2026	12 décembre 2026	12 décembre 2026

(3) Numérotation des journées sur SPID – Phase 2

III328 Montées

(1) Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

(2) Montées 1ère phase :

(a) Les 1ers de PR montent en Régionale ainsi que le meilleur second soit 4* équipes,

(b) Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D1 montent en PR soit 6 équipes,

(c) Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D2 montent en D1 soit 7 équipes,

(d) Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2 soit 9 équipes,

(e) Les 1ers de D4 montent en D3 soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

(f) Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de compétitions)

(3) Montées 2ème phase :

(a) Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes,

(b) Les 1ers et les 2 meilleurs 2èmes de D1 montent en PR soit 6 équipes,

(c) Les 1ers et les 2 meilleurs 2èmes de D2 montent en D1 soit 7 équipes,

(d) Les 1ers et les 2 meilleurs 2èmes de D3 montent en D2 soit 9 équipes,

(e) Les 1ers et les 2 meilleurs 2èmes de D4 montent en D3 soit 6 équipes (si 4 poules de D4).

(f) Des montées supplémentaires pourront être attribuées en fonction des places disponibles dans les échelons départementaux.

III329 Descentes

(1) Descentes en général pour chaque phase :

Descentes de Régionale	Descentes PR en D1	Descentes D1 en D2	Descentes D2 en D3	Descentes D3 en D4 ** Si 3 poules D4 **
0	3	4	6	0
1	4	5	7	1
2	5	6	8	2
3	6	7	9	3
N	N+3	N+4	N+5	N si 3 montants de D4

TITRE IV COMPETITIONS INDIVIDUELLES

CHAPITRE I CRITERIUM FEDERAL

Règlement Sportif – CRITÉRIUM FÉDÉRAL

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	Suivant Convocation
Responsable	**DUMANT J Marc**
Liste qualification	**Possibilité de s'inscrire à chaque tour**
Liste de compétition	
Mise en poule	**Serpent Aménagé**
Mise en tableau	**Formule D1 Tableau CF OK KO règlements fédéraux**

IV101 CRITERIUM FEDERAL MASCULIN

PREAMBULE

(a) Le Critérium Fédéral (ou « indivs ») est la compétition individuelle de référence. C'est l'occasion de jouer de nombreuses parties contre des joueurs de son niveau quel qu'il soit, puis de valider ses progrès en changeant de niveau. Il est particulièrement conseillé aux jeunes joueurs.

IV102 Informations Générales

CLUBS ORGANISATEURS : Voir récapitulatif technique

Date(s) : Voir convocation de chaque tour

Lieu(x) : Voir convocation de chaque tour

IV103 Catégories concernées : DE SENIORS à POUSSINS

IV104 Coefficient : 1,5

IV105 Inscriptions

(1) Modalités d'inscription : Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur l'ESPACE MON CLUB

(2) Elles sont faites par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer et sont possibles à chaque tour.

(3) **ATTENTION :** si vous souhaitez annuler une inscription après les dates limites d'inscription, il est impératif de prévenir le Comité par email à contact@ttisere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Mon club. Ces inscrits seraient tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

(4) Aucune inscription sur place n'est possible.

IV106 INSCRIPTIONS REGIONAL NATIONAL :

(1) Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, il faut impérativement respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral ou régional.

IV107 Date limite d'inscription : Pour les joueurs évoluant en départemental, les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes 14 jours avant le WE de la compétition, **donc prises en compte jusqu'au vendredi à minuit deux semaines avant la compétition,** sans dérogation possible

(1) Pour permettre la vérification et la correction d'erreurs par les clubs, la liste des inscrits est diffusée au début de la semaine de la date limite. Elle doit être soigneusement consultée par les clubs pour signaler tout oubli ou erreur.

(2) La liste définitive des divisions est diffusée le jeudi précédent la compétition. Cette diffusion peut éventuellement être précédée par la diffusion de listes provisoires.

(3) Frais d'inscription : Voir le tableau des tarifs de compétition dans le présent livret

IV108 COMMUNICATION AVEC LE COMITE

(1) La seule adresse électronique valide concernant cette compétition et celle du comité **contact@ttisere.com**.

(2) LITIGES : Seuls les litiges adressés à l'adresse du comité seront pris en compte

(3) La COMMISSION SPORTIVE DU COMITE est la seule commission compétente pour traiter ces litiges.

IV109 Conditions de Participation (Art III 301 401 403 du présent règlement)

Licence compétition en règle avec la certification médicale

Les licences loisirs seront transformées automatiquement en licence COMPETITION.

Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

IV110 Format et Déroulement de la Compétition

(1) DECOMPTE DES POINTS : Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue. Ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes. Ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1° tour de la saison suivante.

(2) Format de compétition :

1. Les divisions Jeunes comportent en général 16 joueurs, sauf la dernière division pour laquelle une organisation adaptée au nombre de joueurs est mise en place
2. Les divisions s'appellent PR, D1, D2, Dn

IV111 DIVISION SENIOR PR

1. La division SENIORS PR est composée de 16 joueurs
2. Classement : Un tableau de 16 formule D1 classement intégral

IV112 AUTRES DIVISIONS SENIORS D1, D2, Dn

1. Tant que le nombre d'inscrits le permet, les divisions sont à 32 joueurs, répartis-en 8 poules de 4 joueurs
2. Classement : Deux tableaux de 16 formule D1 classement intégral. Tableau 1 avec les poules 1 4 5 8
 Tableau 2 avec les poules 2 3 6 7

IV113 DERNIERE DIVISION :

1. Jeunes

Nombre de Joueurs	DECISION
De 1 à 4 joueurs	Intégrés dans la division supérieure qui sera composée de plusieurs poules de 5
5 Joueurs	Une poule classement intégral
De 6 à 10 joueurs	Les joueurs sont répartis en 2 poules de 3 4 ou 5 joueurs. Suivi d'un Tableau de 8 maximum classement intégral
11 Joueurs	1 poule de 5 et une poule de 6. A l'issue des poules, une partie entre joueurs de même rang (1er 1er , 2eme 2eme…) déterminera le classement final.
12 à 20 Joueurs	Les joueurs sont répartis en 4 poules (avec poules de 5 éventuellement) suivi d'un tableau de 16 maximum classement intégral

2. Seniors

Nombre de Joueurs	DECISION
De 1 à 4 joueurs	Intégrés dans la division supérieure qui sera composée de plusieurs poules de 5
5 Joueurs	Une poule classement intégral
De 6 à 10 joueurs	Les joueurs sont répartis en 2 poules de 3 4 ou 5 joueurs. Suivi d'un Tableau de 8 maximum classement intégral

11 Joueurs	1 poule de 5 et une poule de 6. A l'issue des poules, une partie entre joueurs de même rang (1er 1er , 2eme 2eme…) déterminera le classement final.
12 à 20 Joueurs	Les joueurs sont répartis en 4 poules (avec poules de 5 éventuellement) suivi d'un tableau de 16 maximum classement intégral
21 à 40 joueurs	2 groupes de 20 joueurs maximum, suivis de 2 tableaux de 16 joueurs maximum

IV114 FORMULE DE COMPETITION :

1. Pour une division de 16 joueurs : FORMULE D1 I305 des règlements fédéraux : 4 poules de 4 sont constituées. A l'issue des poules les 1° sont directement placés pour jouer les places 1 à 8, les quatrièmes sont directement placés pour jouer les places 9 à 16. Les 2° et 3° disputent un barrage. Les vainqueurs rejoignent les premiers pour jouer les places 1 à 8, les perdants rejoignent les quatrièmes pour les places 9 à 16.
2. Lorsqu'il y a au moins une poule de 5 avec tableau final, les 5èmes ne participent pas au tableau final. ils sont classés derniers. (S'il y a plusieurs poules de 5 un barrage entre les 5° peut être organisé à la discrétion du JA).
3. À l'appréciation de la commission CF, pour certaines divisions, un groupe Nord-Isère et un groupe Sud-Isère peuvent être créés

IV115 SPECIFICITE PAR CATEGORIES :

1. **Pour le tableau des plus de 19 ans (SM) :**
 Le classement intégral du tableau 16 OK KO est effectué.
2. **Pour les catégories de jeunes(JUNIORS, CADETS, MINIMES BENJAMINS) :** le classement intégral est limité aux places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 du côté KO. (Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées)
3. Dans certains cas, en fonction des effectifs, 2 groupes peuvent être créés
4. Si le nombre le permet, un groupe Poussines-Poussins est créé.

IV116 PLACEMENT DES JOUEURS DANS LES POULES

1. **PREMIER TOUR** : les joueurs qualifiés sont placés dans les poules suivant leur classement licence (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux).

2. **AUTRES TOURS** : les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules selon les résultats du tour précédent (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux**)**

IV117 Déroulement des Parties

1. **POULES ET TABLEAUX :** Toutes les parties sont au meilleur des cinq manches

IV118 LES CATEGORIES

1. **Les catégories sont au premier janvier 2027 :**
 19 ans et plus au 01 JANVIER 2027 SENIORS
 JUNIORS Moins de 19 ans
 CADETS Moins de 15 ans
 MINIMES Moins de 13 ans
 BENJAMINS Moins de 11 ans
 POUSSINS Moins de 9 ans

IV119 ARBITRAGE :

1. Les joueurs doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle.
2. En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-arbitre ; ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'il leur reste une partie à arbitrer (quelle que soit la catégorie) avant de pouvoir partir
3. **Le non-respect de cette règle constitue un « défaut d'arbitrage » et entraîne la sanction suivante :**
 Rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique. Les défauts d'arbitrage sont mentionnés dans le rapport du Juge-Arbitre

IV120 RETARDS :

1. **Voir Règlement fédéral ART III 110.**

IV121 ABANDON

1. **Voir Règlement fédéral III 109**

IV122 QUALIFICATIONS DES JOUEURS POUR CHAQUE DIVISION DEPARTEMENTAL :

(1) POUR LE PREMIER TOUR :

(a) **Pour chaque tableau :**
Les joueurs sont qualifiés en fonction de leurs points CF de la saison précédente.
Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division

supérieure pour le 1° tour de la saison suivante, s'il ne change pas de catégorie.

(b) **INTEGRATION DES JOUEURS SANS POINTS CF :**
Les joueurs sont classés dans une liste en fonction de leurs points licence. En suivant cette liste, chaque joueur est placé derrière le joueur ayant plus de points licence que lui. Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

(2) POUR TOUS LES AUTRES TOURS :

(a) **Les joueurs sont classés en fonction du résultat du tour précédent.**

(b) **Pour les places non jouées, les joueurs sont départagés de la façon suivante :**
Sur le total des points CF
Sur le dernier fichier des points mensuels diffusé par la fédération
Si l'égalité persiste par T A S

IV123 Intégration des nouveaux inscrits

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points licence.
En suivant cette liste, on détermine pour chaque joueur le joueur ayant plus de points licence que lui. La place immédiatement derrière détermine sa division de référence.
Le joueur sera alors placé dans la division immédiatement inférieure.
Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.
EXEMPLE : Si en fonction de ses points licence, la division de référence d'un joueur est la D1, alors, il débutera le CF en D2.

IV124 MONTEES EN DIVISION SUPERIEURE

1. **CHAQUE TOUR EST QUALIFICATIF POUR LE TOUR SUIVANT**

MONTEE EN REGIONALE :
Pour le tour 1 messieurs :
Le premier du tour 4 de PR de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.
Pour les autres tours messieurs
Un quota de montants est fixé par la ligue AURA en fonction des inscrits de chaque Comité.

2. **MONTEES ENTRE DIVISIONS DEPARTEMENTALES :**

DIVISIONS SENIORS :

DE D1 VERS PR : Les 2 PREMIERS DE CHAQUE GROUPE DE 16
Pour les autres divisions avec 2 TABLEAUX DE 16 :
4 MONTANTS PAR TABLEAU DE 16

3.DIVISIONS JEUNES

4 Montants par groupe de 16 dans le cas d'un seul groupe,

2 MONTANTS par groupe dans le cas de 2 groupes

4.Dernière division dans toutes les catégories

- On applique le tableau suivant pour chaque groupe

Joueurs du groupe	**3 à 6**	**7 à 12**	**13 à 20**
Montants	**2**	**3**	**4**

IV125 LES FORFAITS :

1. **ABSENCE JUSTIFIEE AVEC MAINTIEN DANS LA DIVISION :**
 Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera maintenu, éventuellement en surnombre, dans la division pour laquelle il était qualifié (avec le même rang) s'il produit un justificatif au plus tard 72H après la compétition. Dans tous les cas, il doit prévenir de son absence dès qu'il en a connaissance :
 * Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté,
 * Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national),
 * Convocation pour un voyage scolaire,
 * Pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité,
 * En cas d'obligation de service national universel,
 * En cas de décès (parents, enfants, fratrie)
 * Forfait pandémie
 * En cas d'hospitalisation avec blessure entraînant un arrêt de plus de 8 jours

 (Identique aux critères définis ~~dans l'article 7 du Titre~~ dans la partie CRITÉRIUM FÉDÉRAL des règlements sportifs AURA)
2. **FORFAITS EXCUSES :**

 Une absence non signalée perturbe sportivement la compétition. Le respect des autres joueurs et des JA impose donc aux joueurs de prévenir d'une absence **même tardivement**.

 Les JA peuvent alors être prévenus et en tenir compte dans la mesure du possible.

 Conséquence d'une absence non signalée :

 Retard du début de la compétition

 Poule(s) de 3 joueurs non conforme(s) aux règlements fédéraux faussant les placements dans le tableau final et le classement.

 Passé le délai du vendredi midi avant la compétition :

Tout forfait prévenu uniquement par un responsable de club par courrier électronique sera considéré comme excusé **que s'il est justifié par un document fourni sous 72 heures (certificat médical). Sinon, il sera considéré**

non excusé.

3. **FORFAITS NON EXCUSES :**

1. Un joueur ne prévenant pas de son absence ou prévenant moins de 1h avant le début de la compétition sera exclu de la compétition. Il peut prévenir par mail ou appeler le JA. S'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF. Il commencera deux divisions en dessous de la division où il était qualifié avant son exclusion.
2. LES POINTS CF ANTERIEURS A L'EXCLUSION SERONT ANNULES
3. **Une pénalité financière est appliquée au club (voir le tableau des tarifs)**. Une liste des pénalités est diffusée après chaque tour.

IV126 FORFAIT LE DERNIER TOUR :

Tout joueur exclu au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante **qu'une division au-dessous** de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral

CHAPITRE II CRITERIUM FEDERAL POUSSINES POUSSINS

IV201 Division :

1. La division est nommée DERNIERE DIVISION BENJAMIN
2. Elle est réservée EXCLUSIVEMENT aux catégories POUSSINE ET POUSSIN

IV202 MONTEE :

1. **Si les deux premiers sont des GARCONS :**
 Deux choix possible :
 CHOIX 1 : Monter dans la division supérieure en BENJAMIN
 CHOIX 2 : Rester dans la division dont ils sont issus.
2. **Si une POUSSINE est parmi les deux premiers :**
 Elle aura le choix :
 D'aller jouer en PN BENJAMINE
 De rester dans la division dont elle est issue

CHAPITRE III FINALES INDIVIDUELLES

Règlement Sportif – FINALES INDIVIDUELLES

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	ST EGREVE
DATE	28 ET 29 NOVEMBRE 2026
Responsable	Marie-Alix Bourbon
INSCRIPTION	UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB
LISTE DE QUALIFICATION	ART 2 et suivant du présent règlement
LISTE DE COMPETITION	Art 2.4 du présent règlement
MISE EN POULES	Poules de 3 et 4 SERPENT AMENAGE
MISE EN TABLEAU	Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux

IV301 Informations Générales

(1) Organisateur : USSE ST EGREVE GYMNASE BALESTAS RUE DES BRIEUX ST EGREVE

(2) Date(s) : 28 ET 29 NOVEMBRE 2026

(3) Catégories concernées (âge, sexe, classement) : de Poussins à Seniors en Dames et Hommes tous classement.

IV302 FINALES INDIVIDUELLES SENIORS

(4) Dames : 12 PARTICIPANTES

(5) Messieurs : 36 PARTICIPANTS

IV303 FINALES INDIVIDUELLES JEUNES

(6) Filles : DE BENJAMINES à JUNIORS, 12 joueuses par tableau

(7) Garçons : DE POUSSINS à JUNIORS, 36 joueurs par tableau

IV304 Coefficient : 1,5 sur l'ensemble de la compétition

IV305 Inscriptions

(8) Les inscriptions se font uniquement sur ESPACE MON CLUB PAR LE CLUB DU PARTICIPANT

IV306 Date limite d'inscription :

(9) 13 NOVEMBRE 2026 A MINUIT

IV307 Frais d'inscription :

(10) Voir Tarif des compétitions dans présent livret

IV308 Conditions d'acceptation (ordre d'inscription, classement, invitations) :

La liste d'inscription donne la priorité aux joueuses et joueurs ayant des points CRITERIUM FEDERAL, complété par les joueuses et joueurs en fonction des points classement. Au-delà de la limite des tableaux les joueuses et joueurs sont placés sur liste d'attente.

Il sera proposé aux quatre premiers de la liste de compétition de chaque tableau de participer au tableau de la catégorie supérieure. **Les clubs des joueuses/joueurs concernés devront donner réponse à la diffusion des listes suite à la clôture des inscriptions et au plus tard le mercredi précédant la compétition.**

Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard LE JEUDI 12H00 précédent la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

IV309 Conditions de Participation

(1) Voir Art III 301 401 403 du présent règlement

IV310 Format et Déroulement de la Compétition

(2) Poules de 3 ou 4 en fonction des inscrits (deux poules de 4 maximum). Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe

(3) A partir des quarts de finale, les parties de classement seront jouées pour déterminer les montants en échelon régional

(4) IL NE SERA PAS ORGANISE DE TABLEAU CONSOLANTE

IV311 Format des parties :

(5) Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

IV312 Répartition des joueurs/têtes de série :

(6) Pas de tête de série.

IV313 La liste de compétition sera classée par ordre décroissant de classement licence PH1

IV314 Placements des joueurs en tableau :

(7) ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.

IV315 Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la journée sans pause méridienne.

IV316 Règlement Technique

(8) Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

(9) Les balles sont fournies par les joueurs et conformes aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).

(10) Une tenue règlementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

IV317 Arbitrage

(11) Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint

(12) Arbitres :

Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.
Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage.

IV318 Récompenses

(1) Les X premiers de chaque catégorie seront récompensés
Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV319 Dispositions Particulières

En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.
Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

CHAPITRE IV CRITERIUM VETERANS

Règlement Sportif – CRITERIUM VETERANS

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	TT URIAGE
DATE	19 DÉCEMBRE 2026
RESPONSABLE	Stéphane TRONQUIT
INSCRIPTION	UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB
LISTE DE QUALIFICATION	ART 2 et suivant du présent règlement
LISTE DE COMPETITION	
MISE EN POULES	Poules de 4
MISE EN TABLEAU	Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux

IV401 Informations Générales

Organisateur **: URIAGE TT - GYMNASE DE LA RICHARDIÈRE – ST MARTIN D'URIAGE**

Date(s) : 19 DÉCEMBRE 2026

Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

Le critérium départemental vétéran est réservé aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et répartis selon les catégories suivantes (messieurs et dames) :

- Vétérans V40-V45, de 40 ans à 49 ans,
- Vétérans V50-V55, de 50 ans à 59 ans,
- Vétérans V60, de 60 ans à 65 ans,
- Vétérans V65, de 65 ans à 69 ans,
- Vétérans V70, de 70 ans à 75 ans,
- Vétérans V75, de 75 ans à 79 ans,
- Vétérans V80, 80 ans et plus.

IV402 Coefficient : 0,5

IV403 Inscriptions, désistements.

(1) Modalités d'inscription :

(a) Les inscriptions se font uniquement sur « ESPACE MON CLUB » par le club du participant.

(2) Date limite d'inscription : 04 DÉCEMBRE 2026 MINUIT

IV404 Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret

IV405 Conditions d'acceptation :

(1) L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

(2) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.

IV406 Modalités de désistement :

(1) Les désistements devront se faire au plus tard le samedi 12H00 précédent la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

(2) Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

IV407 Conditions de Participation

(1) Licence obligatoire (type de licence exigé) :

Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

IV408 Classement et éligibilité :

(1) Pas de limite de classement

IV409 CERTIFICATION MEDICALE

(1) Voir ART III 301 401 403 du présent règlement

IV410 Format et Déroulement de la Compétition

Poules de 4 en fonction des inscrits.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe.

Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

IV411 Répartition des joueurs/têtes de série :

Pas de tête de série.

IV412 Liste de compétition

La liste de compétition sera classée par ordre décroissant du dernier classement officiel

IV413 Placements des joueurs en tableau :
TITRE V ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.

IV402 Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la matinée.

IV403 Arbitrage

(1) Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint

(2) Arbitres :

Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

(3) Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage.

IV404 Récompenses

Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés
Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV405 Dispositions Particulières

En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.
Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

CHAPITRE V Coupe vétérans

Règlement Sportif – COUPE VETERANS

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	URIAGE TT
DATE	20 DÉCEMBRE 2026
Responsable	Stéphane TRONQUIT
INSCRIPTION	UNIQUEMENT FICHIER EXCEL à renvoyer à contact@ttisere.com
LISTE DE QUALIFICATION	ART 2 et suivant du présent règlement
LISTE DE COMPETITION	Ordre par le dernier classement officiel
MISE EN POULES	NON
MISE EN TABLEAU	Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux

IV501 Informations Générales

(1) Organisateur : GLOB TT - GYMNASE DU FAYARD – Passage du Fayard – OYEU

(2) Date(s) : 20 DÉCEMBRE 2026

(3) Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

(4) La Coupe vétérans est réservée aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et répartis selon les catégories suivantes :

(a) Tableau A : Vétérans V40-V45, de 40 ans à 49 ans,

(b) Tableau B : Vétérans V50-V55, de 50 ans à 59 ans,

(c) Tableau C : Vétérans V60-V65, de 60 ans à 69 ans

(d) Tableau D : Vétérans V70-V75, de 70 ans à 79 ans,

(e) Tableau E : Vétérans V80, 80 ans et plus.

IV502 Coefficient : 0,5

IV503 Inscriptions, désistements, forfaits

(1) Modalités d'inscription : Les inscriptions se font uniquement via un tableau Excel fournit par le Comité et renvoyé à contact@ttisere.com

IV504 Date limite d'inscription : 04 DÉCEMBRE 2026 MINUIT

(1) Possibilité de s'inscrire le matin même de la compétition, impérativement avant le début du critérium vétérans

IV505 Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret

IV506 Conditions d'acceptation :

(1) Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

(2) Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

(3) Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

(4) Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

(5) Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

(6) L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

IV507 Modalités de désistement :

(2) Pour les inscriptions avant le 01 novembre 2025, les désistements devront se faire au plus tard le samedi 12H00 précédent la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com . La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

(3) Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

IV508 Conditions de Participation

IV509 Licence obligatoire (type de licence exigé) :

(1) Voir ARTICLE III301 401 403 du présent règlement

IV510 Classement et éligibilité :

(1) Pas de limite de classement

IV511 Format et Déroulement de la Compétition

(1)Tableau à élimination directe.

(2) Les rencontres opposent 2 équipes.

(3) Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

(4) Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

IV512 Répartition des joueurs/têtes de série :

(1) Pas de tête de série.

IV513Placement dans le tableau

(1) Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points par ordre décroissant du dernier classement officiel de chaque joueurs composant l'équipe.

IV514 Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur l'après-midi, à la suite immédiate du critérium vétérans.

IV515 Règlement Technique

(1) Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

(2) Les balles sont fournies par les joueurs et conforment aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).

(3) Une tenue règlementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

IV516 Arbitrage

(1) Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint

(2) Arbitres :

Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

IV517 Récompenses

(1) Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées

(2) Les podiums seront effectués au fur et à mesure de la fin des tableaux. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV518 Dispositions Particulières

(1) En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.

(2) Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.

(3) Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Règlement Sportif – FINALES PAR CLASSEMENT

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	CENTRE ISERE TT
DATE	20 ET 21 MARS 2027
RESPONSABLE	
INSCRIPTION	UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB
LISTE DE QUALIFICATION	Par ordre de date sur espace mon club
LISTE DE COMPETITION	Ordre décroissant des points licence PHASE 2
MISE EN POULES	Poules de 3 et 4 SERPENT AMENAGE
MISE EN TABLEAU	Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux Les trois premiers des poules intègrent le tableau

IV601 Informations Générales

(1) Organisateur : CENTR' ISERE TENNIS DE TABLE

(2) Date(s) :20 ET 21 MARS 2027

(3) Lieu(x) : GYMNASE DU VERGERON MOIRANS

(4) Catégories concernées :

(5) De SENIORS à BENJAMINS EN DAMES ET MESSIEURS

(6) LES POUSSINS NE PEUVENT PAS PARTICIPER

IV602 TABLEAUX :

(1) FEMININS

TABLEAUX FEMININS	
F5	Joueuses classées 5 de 500 à 599 points
F7	Joueuses classées 6 et 7 soit de 600 à 799 points
F9	Joueuses classées 8 et 9 soit de 800 à 999 points
F12	Joueuses classées 10 11 12 soit de 1000 à 1299 points

(2) MASCULINS

TABLEAUX MASCULINS	
H8	Joueurs classés 5 6 7 8 soit de 500 à 899 points
H10	Joueurs classés 9 et 10 soit de 900 à 1099 points
H12	Joueurs classées 11 12 soit de 1100 à 1299 points
H15	Joueurs classés 13 14 15 soit de 1300 à 1599 points

IV603 Nombre maximum de participants :

(1) TABLEAUX FEMININS : Tous les tableaux dames sont limités à 12 joueuses

(2) TABLEAUX MASCULINS

(a) Tableaux H6 : 60 joueurs

(b) TABLEAUX H8 H10 H12 H15 : 36 JOUEURS

IV604 Coefficient : 1,25

IV605 Inscriptions

(1) Modalités d'inscription : UNIQUEMENT PAR LES CLUBS SUR ESPACE MON CLUB

(2) L'ordre de la liste d'inscription sera prise dans l'ordre de classement de la phase

(3) En cas d'égalité le deuxième critère sera la date d'inscription

IV606 Les poussins ne peuvent pas participer à la compétition

IV607 Date limite d'inscription : 05 MARS 2027 MINUIT

IV608 Frais d'inscription : Voir tableau tarif présent document

IV609 Conditions de Participation

(1) Licence obligatoire (type de licence exigé) :

(a) Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

IV610 Classement et éligibilité :

(1) Classement de 500 à 1299 pour les tableaux FEMININS

(2) Classement de 500 à 1599 pour les tableaux masculins

IV611 CERTIFICATION MEDICALE) :

(1) Voir ARTICLES III 310 401 403 du présent règlement

IV612 Format et Déroulement de la Compétition

(1) Poules de 3 ou 4 en fonction des inscrits (deux poules de 4 maximum).

(2) Les TROIS PREMIERS de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe.

(3) A partir des quarts de finale, les parties de classement seront jouées pour déterminer les montants en échelon régional.

(4) IL NE SERA PAS ORGANISE DE TABLEAU CONSOLANTE

(5) Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

(6) Répartition des joueurs/têtes de série :
Pas de tête de série.

(7) La liste de compétition sera classée par ordre décroissant de classement licence PH2

IV613 Placements des joueurs en tableau :

(1) ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.

IV614 Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la journée sans pause méridienne

IV615 .Règlement Technique

(1) Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

(2) Les balles sont fournies par les joueurs et conforment aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).

(3) Une tenue règlementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

(4) Une tenue règlementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

IV616 Arbitrage

(1) Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint

(2) Arbitres : Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

(3) Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage

IV617 Récompenses

(1) Les X premiers de chaque catégorie seront récompensés

(2) Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition

(3) Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV618 Dispositions Particulières

(1) En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.

(2) Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.

1.1. Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Règlement Sportif – OPEN 5-6

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	Open Sept 26 Morestel Open Mai 27 Oyeu TT Open Juin 27 US St Egreve
Dates	20 SEPT 2026 02 MAI 2027 19-20 JUIN 2027 Samedi : T6 et T Benjamin Dimanche : T5 et T7
RESPONSABLE	SEPT. : JP Malbo – JUIN : MA Bourbon
Liste qualification	Points licence de la phase strictement inférieure à 700 points SEPT : Licence PH1 JUIN Licence PH2
Liste de compétition	Ordre décroissant des points licence
Mise en poule	Poules de 4 (3 poules de 3 MAXIMUM) Les 3 premiers dans le tableau final Les Quatrièmes et les perdants du premier tour du tableau vainqueur dans un tableau de classement à élimination directe
Mise en tableau	ART 305.4 règlements fédéraux. L'ordre de valeur pour la mise en tableau final se fait selon le résultat de poules.

IV701 Inscriptions

(1) Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur L'ESPACE MONCLUB PAR LES CLUBS. LES JOUEURS SONT QUALIFIES SUR LEUR POINTS CLASSEMENT ; Au-delà du nombre de joueurs par tableau défini à l'art 2.3, les joueurs sont placés sur liste d'attente.

(2) Les listes définitives des qualifiés sont publiés après la date limite des forfaits.

(3) Date limite d'inscription :

(a) Tour 1 : 10 SEPT 2026

(b) Tour 2 : 19 AVRIL 2027

(c) Tour 3 : 5 JUIN 2027

IV702 Frais d'inscription : Voir tableau des tarifs

IV703 Conditions de Participation

(1) La compétition est mixte. Chaque participant devra posséder une licence compétition. Tout licencié loisirs souhaitant s'inscrire verra sa licence transformée en compétition.

(2) La compétition est ouverte :

BENJAMINS A SENIORS POUR LES TABLEAUX T5 T6 T7

AUX POUSSINS ET BENJAMINS POUR LE TABLEAU BENJAMIN : ce tableau est réservé à **tous** les poussins ainsi qu'aux benjamins ayant 500 points. Une tolérance est accordée aux benjamins ayant moins de 510 points sur demande écrite (contact@ttisere.com) du club.

IV704 Nombre de participants par tableau

(1) T5 : 60 joueurs

(2) T6 : 36 joueurs

(3) T7 : 36 joueurs

(4) T BENJAMINS POUSSINS 5 6 7 : 60 joueurs.

IV705 Cette compétition n'est pas qualificative pour un autre niveau

IV706 FORFAITS

(1) Les modalités de désistement seront rappelées avec la convocation. Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur désistement conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

IV707 <u>ORGANISATION SPORTIVE :</u>

(1) La compétition se déroule intégralement au meilleur des 5 manches.

(2) **En s'inscrivant à la compétition, les joueurs joueront la totalité de la compétition : tableau de classement inclus**.

IV708 CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE

(1) OPEN DE SEPTEMBRE : points mensuels de septembre si diffusé, à défaut Points licence de la phase1

(2) Pour les OPEN de Mars et JUIN dernier fichiers points mensuels disponibles

(3) La liste des points mensuel sera diffusée sur le site du comité au début des inscriptions.

(4) Les joueurs présents sur cette liste , suite leur inscription seront placés dans le tableau correspondant à leur classement

(5) Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT

Règlement Sportif – Challenge Claude Piau

Récapitulatif Technique	
Club Organisateur	**TT ST JEANNAIS**
Date	**29 MARS 2027**
Responsable	
Liste de compétition	Sur inscription des clubs
Mise en poules	Sur points mensuels de la dernière liste diffusée par la FFTT précédant la date de la compétition
Mise en tableau	Serpent Aménagé I302 TITRE1 des règlements fédéraux
	ART I305.4 TITRE1 règlements fédéraux. T E D L'ordre de valeur est le résultat des poules

IV801 Informations Générales :

(1) Compétition organisée par la commission sportive du comité de l'Isère
(2) CETTE COMPETITION EST QUALIFICATIVE POUR L'ECHELON REGIONAL
(3) Date(s) : 29 MARS 2027
(4) Lieu(x) :ST Jean de Bournay
(5) Catégories concernées : De SENIORS à BENJAMINS en GARCONS et en FILLES
(6) Nombre maximum de participants : 16 équipes

IV802 Coefficient :0,75

IV803 Inscriptions

(1) Modalités d'inscription :
(a) La participation à l'épreuve départementale se fait sur inscription des clubs.
Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner à contact@ttisere.com avant la date butoir fixée par le comité.
Plusieurs équipes par club sont autorisées.
(2) Date limite d'inscription : Le 14 MARS 2027

IV804 COMPOSITION DES EQUIPES :

(1) Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation.
(2) Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.
(3) Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.
(4) Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.
(5) Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.

(6) Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum une étrangère (un étranger).

(7) Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.

IV805 TABLEAUX :

(1) TABLEAUX MIXTES

SENIORS MESSIEURS OU DAMES
JUNIORS GARCONS FILLES
CADETS CADETTES
MINIMES GARCONS FILLES
BENJAMINS BENJAMINES

(2) TABLEAUX FEMININS

SENIORS DAMES
JUNIORS FILLES OU CADETTES
MINIMES FILLES OU BENJAMINES

IV806 Conditions de Participation :

(1) Tous les membres de l'équipe sont licenciés compétition. L'inscription avec une licence loisir est possible. Elle sera transformée en licence compétition avec les frais qui en découlent.

IV807 Remplacement d'un joueur absent :

(1) Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

IV808 **Organisation sportive** :

(1) Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

(2) Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent aménagé.

IV809 CONSEILLEUR :

(1) Un seul conseilleur par joueur (ART 3 5 1 des règles du jeu).

IV810 ARBITRAGE :

(1) Les associations qui participent à l'épreuve ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

IV811 Récompenses

(1) Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.

(2) Challenge général des 8 tableaux : trophées aux trois meilleurs clubs

(3) Challenge des clubs formateurs : classement sur les 4 catégories suivantes : benjamins,
minimes garçons, cadets garçons et benjamines/minimes filles. Trophée aux quatre meilleurs clubs.

IV812 Annexes :

(1) Nombres de points marqués pour 12 équipes engagées :

1ER	**12points**	**7è**	**6points**
2è	**11 points**	**8è**	**5points**
3è	**10 points**	**9è**	**4 points**
4è	**9 points**	**10è**	**3 points**
5è	**8 points**	**11è**	**2 points**
6è	**7 points**	**12è**	**1 point**

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus.
Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 points de bonus.
En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :
1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
2. L'équipe qui a le plus de 1ère place.
3. L'équipe qui a le plus de 2ème place.
4. L'équipe qui a le plus de 3ème place,
5. etc.
L'équipe vainqueur du challenge départemental est qualifiée pour l'échelon

Règlement Sportif – INTERCLUBS

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	VARCES (qualification sud Isère) manque qualification nord isère et finale
DATE	Dimanche 30 mai 2027
RESPONSABLE	
INSCRIPTION	par fiche dédiée
LISTE DE QUALIFICATION	Addition des points des 3 joueurs ou joueuses (loisirs et compétition sans parties comptés à 450 points). 4 têtes de série par tableau qui ne font que les finales (Situation classement mensuel de mai 2026 pour les deux tours)
LISTE DE COMPETITION	Refaite par tour sur la bases des joueurs et joueuses présents.
MISE EN POULES	NON
MISE EN TABLEAU	Tableau en classement intégral – Pour les finales 4 TS + 12 qualifiés par tableaux

IV901 Informations Générales

(1) Organisateur : VARCES (qualification sud Isère) manque qualification nord Isère et finale

(2) Date(s) : Dimanche 30 MAI 2027

IV902 Lieu : Gymnase Champ Nigat - Varces

IV903 **Catégories concernées** :

(1) 2 tableaux : POUSSINS/BENJAMINS et MINIMES/CADETS, MIXITÉ AUTORISÉE

(2) PAS DE JUNIORS

IV904 TABLEAUX :

(1) Nombre maximum d'équipes par tableau : Pour les finales, tableau de 16 avec classement intégral dont 4 têtes de série

IV905 **Coefficient** : 0,5

IV906 **Tableau féminin avec minimum 6 équipes en classement intégral**. Les ententes sont autorisées entre clubs. Les équipes sont constituées de 2 joueuses de poussines à cadettes.

IV907 Inscriptions

(1) Modalités d'inscription : Fiche d'inscription dédiée

(2) **Les juniors ne peuvent pas participer à la compétition**

(3) Date limite d'inscription : 15 MAI 2027

(4) Frais d'inscription : Voir tableau tarif présent document

(5) Les équipes 1 des clubs sont prioritaires. Les équipes 2, 3, … sont qualifiées dans l'ordre des points classement s'il reste des places dans le tableau de 16.

IV908 Conditions de Participation

(1) Licence obligatoire (type de licence exigé) : compétition

(2) Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

IV909 Classement et éligibilité : Néant

IV910 CERTIFICATION MEDICALE : Voir ARTICLES III 301 401 403 du présent règlement

IV911 Format et Déroulement de la Compétition

(1) **Poules :** Néant

(2) **Tableau :** Tableau de 16 maximal en classement intégral – Pour les finales 4 têtes de séries + 12 qualifiés par tableaux

IV912 Format des rencontres et des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches. Une rencontre entre deux équipes est constituée de 5 parties dans l'ordre suivant, sans score acquis Sur une ou deux :

A - Y ; B - X ; Double BC - YZ ; A - X ; C – Z

En, cas d'égalité, l'équipe ayant gagné le double gagne la rencontre

IV913 Répartition des équipes/têtes de série : Addition des points des 3 joueurs ou joueuses présents (loisirs et compétition sans parties comptés à 450 points). (Situation classement mensuel de mai 2026 pour les deux tours)

IV914 Placements des équipes en tableau : Par tirage au sort à partir de la liste de compétition selon la méthode décrite dans l'article I.304.2 des réglementas fédéraux :

IV915 TETES DE SERIES

(1) Si le tableau comporte des têtes de série, elles sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- la tête de série n°1 à la place 1 ;

- la tête de série n°2 à la place 2 ;
- les deux suivantes par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
- les quatre suivantes par tirage au sort pour les places 5 à 8 ;
- les huit suivantes par tirage au sort pour les places 9 à 16 ;

1.1.1. Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la journée sans pause méridienne.

1.2. **Pour le tour préliminaire** la formule peut être adaptée selon le nombre d'équipes, le format d'une rencontre restant identique à l'article 4.1.3

IV916 Récompenses

(1) Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés

(2) Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV917 Dispositions Particulières

(1) En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.

(2) Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.

(3) Les équipes inscrites ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Règlement Sportif – COUPE MIXTE

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	Qualifications: TT GRESIVAUDAN FINALES:SEYSSINS
Dates	Qualification : 13 DÉCEMBRE 2026 Finales : 16 MAI 2027
RESPONSABLE	De Hauteclocque Donatien
Délégué	
Inscriptions	Mail à contact@ttisere.com

IV1001 Informations Générales

(1) Organisateurs :

TT GRESIVAUDAN pour le tour de décembre

SEYSSINS pour le tour de Mai 2027

(2) **Dates :**

13 décembre 2026

16 mai 2027

IV1002 Lieux :

Le Touvet Rue de la Montagne

Seyssins, 40 rue Louis Armand

IV1003 Coefficient : 0,5

IV1004 Inscriptions

(1) Par mail au comité contact@ttisere.com

(2) Date limite d'inscription : ATTENTION La date limite vaut pour l'ensemble de la compétition à savoir le tour de DECEMBRE ET LE TOUR DE MAI
DATE LIMITE JEUDI 29 NOVEMBRE 2026. Date et heure du mail faisant foi.

(3) Tarif : voir tableau des tarifs

IV1005 Conditions de Participation

(1) MASCULINS : Licence compétition exigée

(2) FEMININES Licence compétition exigée

(3) FEMININES DECOUVERTE Licence loisir (Art 4 1 3 3 du présent règlement.

IV1006 CERTIFICATION MEDICALE Voir ARTICLE III 301 401 403 du présent règlement.

IV1007 **FORFAITS :**

Les forfaits non excusés seront facturés aux clubs 50 euros par équipe. Pour les excuses, les motifs valables sont identiques au critérium fédéral départemental.

IV1008 Format et Déroulement de la Compétition

(1) Une équipe est composée d'une joueuse et d'un joueur.

(2) Cette équipe est constituée pour l'ensemble de la compétition. Aucun des membres de l'équipe ne peut être remplacé.
(3) Un des membres de l'équipe peut appartenir à un autre club (ENTENTE) si son club participe avec une autre équipe.
(4) Les équipes sont réparties en DEUX NIVEAUX :
(5) DECOUVERTE : L'additions du classement des licenciés(ées)inférieur à 1500 points
(6) COMPETITION : L'additions du classement des licenciés(ées) supérieur à 1499 points
(7) Les participants(es) doivent être licenciés(es) COMPETITION sauf pour les féminines qui participe au niveau DECOUVERTE qui peuvent posséder une licence LOISIR.

IV1009 Ordre du Jeu
(1) L'ordre des parties est le suivant
A : Double mixte.
B : Simple Dames
C : Simple Messieurs.

IV1010 La partie se joue en 3MANCHES, TROIS ZERO ou DEUX UN (3 0 ou 2 1). Dans la troisième manche, changement de coté à 5 points marqués.

IV1011 Les rencontres vont à leur terme, l'équipe marquant 5 manches sera déclarée vainqueur.

IV1012 CONDITIONS DE JEU :
(1) Un seul temps mort par partie par joueur ou paire
(2) Sanctions : Afin de favoriser le fair play, les cartons sont cumulables à l'intérieure d'une même rencontre. Si plusieurs rencontres, ils sont remis à zéro entre chacune d'elles.

IV1013 Déroulement de l'épreuve :
(1) Le déroulement de l'ordre des rencontres sera fait sous le format de la ronde suisse, ce qui permettra aux équipes de jouer des adversaires ayant le même nombre de victoire ou défaite qu'eux à une unité prés**.**
(2) Les rencontres seront gérées avec GIRPE par un JA officiel du club accueillant et un arbitrage partagé entre les équipes (arbitres officiels ou joueurs).
(3) Les performances sont comptabilisées pour le classement individuel fédéral (sauf ceux opposant une féminine qui n'aura qu'une licence LOISIR NIVEAU DECOUVERTE).

IV1014 TABLES et JA
(1) Le comité prend en charge les tables mises à disposition par le club lors des deux journées de compétition, ainsi que les juges arbitres.

IV1015 Récompenses :

(1) Les équipes participant à la journée finale, doivent apporter un cadeau à offrir à une autre équipe d'une valeur comprise entre 15 et 30 euros (tee shirt du club, bon d'achat chez un partenaire du club ou tout autre objet pour deux, de cette valeur).

(2) **L'équipe vainqueur de chaque niveau de la coupe mixte sera récompensée.**

Règlement Sportif – Match'Ping Roger Brossard

IV1101 Informations Générales :

(1) Tableau des dates lieux horaires de la compétition

	1er TOUR	2ème TOUR	3ème TOUR	FINALE
DATES	**22/11/26**	**24/01/27**	**14/03/27**	**05/06/27**
HORAIRES	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-16h
LIEUX				**SAINT JEANNAIS**
SUD ISERE 1	**LA TRONCHE**	**LA TRONCHE**	**TTG LE TOUVET**	
SUD ISERE 2	**GBTT FROGES**	**GBTT FROGES**	**GBTT FROGES**	
SUD ISERE 3	**URIAGE**	**URIAGE**	**URIAGE**	
CENTRE ISERE 1	**CROSSEY**	**CROSSEY**	**CROSSEY**	
CENTRE ISERE 2	**GLOBTT**	**CENTR'ISERE**	**CENTR'ISERE**	
NORD ISERE 1	**BOURGOIN**	**LA VERPILLERE**	**LA VERPILLERE**	
NORD ISERE 2	**MORESTEL**	**VAULX MILIEU**	**MORESTEL**	

IV1101 Coefficient : 0,5

IV1102 Inscriptions :

(1) Les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison.

(2) Toutefois, il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2è tour et au 3è tour

(3) Les inscriptions se font par les clubs uniquement sur ESPACE MON CLUB

(4) Coût de l'inscription : voir tableau des tarifs. Ce coût est pour l'ensemble de la compétition : les tours préliminaires et la journée FINALE.

IV1103 Conditions de Participation :

Cette compétition n'est pas autorisée aux cadets et juniors garçons et aux juniors filles
Les benjamins 1° et 2° figurant sur les listes de PN ou PR au 1er tour de CF, ne pourront pas participer aux Match'ping .

Licence : Loisir ou compétition pour tous les participants

IV1104 CATEGORIES :

(1) Poussins Poussines sans limite de points au 01 JUILLET 2026

(2) Benjamins 1° ayant 510 points Maximum au 01 juillet 2026

(3) Benjamin 2° et Minimes Garçons ayant 500 points maximum au 01 juillet 2026

(4) Benjamines, Minimes Filles et Cadettes ayant 510 points maximum au 01 juillet 2026

IV1105 Format et Déroulement de la Compétition :

(1) Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h. Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes joueurs et de permettre aux jeunes débutants ou de faible niveau de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins qui ont peu de compétitions

(2) Il y aura 7 gymnases (1 par secteur à chaque tour préliminaire) :

i. 3 gymnases dans le secteur Sud Isère
ii. 2 gymnases dans le secteur Nord Isère
iii. 2 gymnases dans le secteur Centre Isère

Les joueuses/joueurs des clubs sont répartis par secteur et par gymnase en fonction du nombre d'inscrits et du nombre de tables disponibles.

IV1106 JOURNEE FINALE

(1) Les 24 meilleurs de chaque catégorie au prorata des sept secteurs sont qualifiés.

(2) Les listes pour la journée finale dans chaque catégorie sont préparées par le D T D

(3) Dans chaque catégorie, la compétition se déroule sous forme de 8 poules de trois joueurs puis tableau classement intégral de 24 joueurs

IV1107 Récompenses :

(1) Les meilleurs de chaque secteur seront récompensés (Nord Isère 1-2, Sud Isère 1-2-3, Centre Isère 1-2) à chaque tour.

Règlement Sportif – MASTER U10

IV1201 Informations Générales

(1) Organisateur : St Jean de Bournay
Dimanche 06 décembre 2026

(2) Horaires : Pointage 09H15 Début 10H00 FIN 16H30 podiums compris

IV1202 Inscription

(1) Les inscriptions se font uniquement par les clubs sur espace mon club

(2) La limite des inscriptions est fixée au 27 NOVEMBRE MINUIT

(3) Les frais d'inscriptions sont pris en charge par le comité

(4) Une convocation par E mail sera adressée à tous les clubs

IV1203 Conditions de Participation

(1) Les licences peuvent être loisir ou compétition.

(2) La compétition est mixte

(3) Elle est ouverte aux poussins et benjamins première année.

IV1204 **Format et Déroulement de la Compétition**

(1) La formule est la suivante :

2 heures de montée-descente de 10h à 12h.
A 12 heures un classement par catégorie est établi.

(2) Les huit premiers de chaque catégorie (garçons et filles), disputent un tournoi selon la formule suivante :
Deux poules de quatre puis un tableau classement intégral.

(3) Les joueurs classés à partir de la 9ème place de la montée-descente seront reversés dans une consolante. Ils disputeront une autre montée-descente dès 12h30 séparés en 2 groupes jusqu'aux podiums. Ceci permettra à tous les inscrits de jouer plus, d'avoir des arbitres et de garder tout le monde dans le gymnase jusqu'à la fin de la compétition.

(4) Des podiums seront organisés dans les catégories suivantes à l'issue de la compétition :

• **FILLES**	• **GARCONS**
Née en 2017	**Né en 2017**
Née en 2018	**Né en 2018**
Née en 2019	**Né en 2019**
Née en 2020 et APRES	**Né en 2020 et après**

IV1205 Qualification autre compétition

(1) Le master U10 est qualificatif pour le TOP AURA Benjamins 1

(2) Cette compétition se déroulera le 9 janvier 2027 à Pelussin (42)

(3) Le premier de chaque catégorie sera automatiquement qualifié.

(4) En fonction des places, la ligue pourra qualifier un deuxième dans chaque catégorie.

CHAPITRE IX CHAMPIONNAT LOISIR

Règlement Sportif – CHAMPIONNAT LOISIR

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	Dans les clubs participants
DATE	Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites
DELEGUE	Alain Bourdariat – 06 60 14 07 39 – alain.bourdariat@ttisere.com
INSCRIPTION	Uniquement par fiche d'engagement à renvoyer à contact@ttisere.com

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE
DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

IV1301 Informations Générales

(1) Organisateur **:** Dans les clubs participants
(2) Date(s) : Selon les dates butoirs fournit en début de chaque phase
(3) Catégories concernées (âge, sexe, classement) :
(4) Le championnat loisirs est ouvert aux licenciés compétition et loisir des clubs affiliés à la FFTT. Il est totalement déconnecté du championnat par équipe.
(5) Sont autorisés uniquement les joueurs et joueuses des catégories cadets à vétérans, hommes et femmes.
(6) La mixité est autorisée dans les équipes. De même, des joueurs de catégories différentes peuvent être mélangés.
(7) Les ententes d'équipes sont autorisées

IV1302 Inscriptions, désistements, forfaits

(1) Les inscriptions se font uniquement via la fiche d'engagement fournie par le Comité et renvoyée à contact@ttisere.com
(2) Date limite d'inscription : Avant le 20 OCTOBRE 2026 pour un démarrage au 15 novembre 2026
(3) Possibilité d'inscrire plusieurs équipes par club (pas de limite en nombre)
(4) Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret
(5) Conditions d'acceptation :
(6) Les associations engagent des équipes de trois joueurs minimum.
(7) Un joueur ne peut figurer que dans une équipe sur une même journée.

IV1303 <u>Conditions de Participation</u>

(1) Licence obligatoire (type de licence exigé) :

(2) Licence compétition ou loisir.

(3) Classement et éligibilité :

(4) Les participant(e)s ne doivent pas dépasser **699** points classement au 1er juillet 2026.

(5) Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE :

(6) Certificat médical de moins d'un an à présenter au début de la rencontre.

IV1304 <u>Format et Déroulement de la Compétition</u>

(1) Système de jeu (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :

(2) La formule sera faite en fonction du nombre d'équipes inscrites mais sera basée sur le principe d'une phase de poules (phase 1) et d'une phase de barrages (phase 2) afin de déterminer l'équipe championne de l'Isère

(3) Dans la mesure du possible et s'il y a suffisamment d'équipes inscrites, nous organiserons 2 divisions :

- D1 pour les joueurs/joueuses classés 501 à 699 points

- D2 pour les joueurs/joueuses classés 500 points

(4) Les poules seront, dans la mesure du possible, géographiques. Elles seront composées de 4 à 8 équipes (selon les inscrits).

(5) Les rencontres de chaque journée opposent 2 équipes selon la formule 3 simples * 3 + 1 double soit 10 parties

(6) Les rencontres se déroulent en semaine le soir à partir de 18h sur 2 ou 3 tables. Les dates sont des dates butoirs qui seront communiquées avec les poules. Durée de la rencontre sur 3 tables : 1h ; sur 2 tables 1h40. Les 2 capitaines se mettent d'accord pour le jour et l'heure de la rencontre.

(7) Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches

(8) **Le club recevant devra envoyer la feuille de rencontre (scannée) au comité par mail à contact@ttisere.com <u>dès la rencontre terminée !</u>**

IV1305 <u>Règlement Technique</u>

(1) Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

(2) Les balles sont fournies par les joueurs et conforment aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).

(3) Une tenue règlementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, baskets - Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

IV1306 <u>Récompenses</u>

1.1. La première équipe à l'issue de la phase 2 sera récompensée lors d'une soirée festive de fin de saison ou lors de l'assemblée générale si la soirée de fin de saison n'est pas organisée

IV1307 <u>Dispositions Particulières</u>

(1) Ce championnat est convivial. **<u>Le club qui reçoit organise le casse-croûte de fin de rencontre</u>**.

TITRE V ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE

Responsable : Nathalie PARAVY (CDA)

CHAPITRE 1 Orientations générales

V101 Bilan 2025-2026

Arbitres en activité en début de saison 2026/2027 :

Arbitres	**AC**	**ART**	**AR**	**AN**	**AI**
actifs	15	1	268	3	1
JA	**JA1**	**JA2**	**JA3**	**JAN**	**JAI**
actifs	179	19	13	1	0

V102 Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec possibilité de projeter avec vidéo-projecteur.
Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.
Contactez le Comité à contact@ttisere.com si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

Formation continue	**Formations**
AR JA1 – 19 septembre 2026 (présentiel) AR JA1 – 21 octobre 2026 (distanciel) JA2/JA3 – 7 octobre 2026 (présentiel)	AR – 18 octobre 2026 JA1 – 8 novembre 2026 AR – 7 février 2027 JA1 – 4 avril 2027

Passage de pratiques ARs et JA1s les 12 et 13 juin 2027 pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à contact@ttisere.com

V103 Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par** équipes doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1. La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

1. En Pré-régionale :

 Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

2. En Division 1 :

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Non-joueur et Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe.

Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe.

V104 Arbitres régionaux (ARs)

(1) Prérequis :

Avoir une licence compétition FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

(2) Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

(3) Connaissances et savoir-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseilleurs et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

(4) Formation Continue :

Les ARs doivent suivre une formation continue au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Voir site du Comité rubrique Arbitres : https://www.ttisere.com/liste-des-arbitres/

V105 Juges arbitres du championnat (JA1s)

(1) Prérequis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence compétition FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes

Participer à un stage de formation théorique de JA1.

(2) Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

V106 Connaissances et savoir-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes

Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

V107 Formation Continue :

Les JA1s doivent suivre une formation continue au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

V108 Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au Comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Voir site du Comité rubrique Arbitres : https://www.ttisere.com/liste-des-juges-arbitres/

CHAPITRE 2 Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Chaque licencié peut trouver ses informations dans son espace MaLicence et chaque club peut trouver les informations relatives à ses licenciés sur l'espace MonClub.
Les listes des arbitres et juges arbitres sont disponibles sur le site du Comité.

V201 Les contrôles de raquette en Isère

(1) **Objectifs :** Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

(2) Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

Le refus de se soumette à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

(3) Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

V202 Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

V203 Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du Comité (contact@ttisere.com).

TITRE VI TOURNOIS

CHAPITRE I Préambule

(1) Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le Comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe II ci-dessous

(2) N'envoyez pas un dossier incomplet.

(3) C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

CHAPITRE II Procédure d'homologation

(1) Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

- Demande d'homologation.
- Attestation d'un juge arbitre.
- Chèque de dépôt de garantie.
- Règlement de l'épreuve.

(2) Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A.

Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

(3) Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

(4) Détail des documents

La demande d'homologation se réalise via « l'espace Mon Club »

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom, l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	HOMOLOGATION	~~DEPOT DE GARANTIE~~	Joueurs et joueuses autorisés

Internationale	FFTT – 600 €	~~200 €~~	Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Nationale A Nationale B	FFTT – 400 € FFTT – 200€	~~200 €~~	Licenciés(es) FFTT
Régionale	Ligue - gratuite	~~70 €~~	Licenciés Auvergne Rhône Alpes
Départementale	Ligue - gratuite	~~40 €~~	Licenciés Comité du club organisateur.

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

- Catégorie de l'épreuve (voir tableau),
- Numéro officiel d'homologation,
- Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),
- Les différents tableaux organisés,
- Les horaires de début de chaque tableau,
- Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,
- Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,
- Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,
- Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,
- Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),
- Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,
- Prise en compte ou non des résultats pour les classements,
- Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,
- Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,
- Montants des engagements,
- Date de clôture des engagements,
- Coordonnées du responsable de l'organisation,
- Date, heure, et lieu du tirage au sort public,
- Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.